

LETTRE OUVERTE DE SUD EDUCATION

**à François WEILL (Recteur de l'Académie de Paris) et à Bertrand DELANOE (Maire de Paris),
avec copie à Vincent PEILLON (Ministre de l'Education nationale) et à George PAU-LANGEVIN (Ministre déléguée)**

Monsieur le recteur,
Monsieur le maire,

Le constat de la rentrée scolaire parisienne dans le premier degré est accablant et insupportable :

1) la sécurité des enfants n'est pas assurée : les écoles maternelles et élémentaires sont devenues des lieux de passage continu impossible à contrôler sérieusement ; tout au long de la journée - et plus particulièrement le mardi, le mercredi et le vendredi - les élèves et leurs parents, les enseignants, le personnel municipal (ASEM et ATE, cantinières et surveillants, animateurs et animatrices), les personnes embauchées par des associations intervenant sur le périscolaire, les accompagnateurs de sortie, les intervenants ponctuels, les visiteurs éventuels... se succèdent et se croisent devant un-e gardien-ne qui n'en peut mais, et surtout pas s'assurer de la qualité de chacun.

Le règlement départemental des écoles prévoit un accueil des enfants durant dix minutes avant l'heure de classe, le matin et l'après-midi, sans préciser quel personnel doit assurer cet accueil et, donc, la surveillance et la responsabilité des enfants présents. Tabler ainsi sur le volontariat et le bénévolat de tels ou tels (par exemple les professeurs des écoles) qui n'y sont pas assujettis par leur statut et leurs horaires de service est, en la matière, particulièrement léger.

Le risque est grand d'avoir à déplorer un jour ou l'autre qu'un enfant quitte seul l'école inopinément, voire avec un adulte non habilité, ou qu'arrive un accident pour un enfant se retrouvant à la rue suite à une entrée ou une sortie décalée par une dérogation que vous avez programmée ; ce risque n'est pas hypothétique, des incidents se sont déjà produits.

2) la scolarité des élèves est compromise : loin d'alléger leur rythme quotidien et hebdomadaire, l'application parisienne du décret ministériel sur les rythmes scolaires aboutit à une fatigue accrue - déjà perceptible au bout de deux semaines - des enfants (et des adultes) déboussolés de surcroît par la succession de journées toutes différentes (fin de la classe le lundi à 16 h 30, le mardi à 15 h, le mercredi à 11 h 30...) dans une semaine lourdement concentrée sur cinq jours consécutifs (incluant un mercredi matin de classe pour tous les élèves, la cantine et l'après-midi au centre de loisirs de l'école pour presque tous maintenant) suivis de deux journées vides. De telles conditions ne peuvent laisser prévoir l'amélioration des résultats scolaires que vous annoncez. Au contraire, le bien-être et les apprentissages en souffriront.

3) les activités périscolaires sur les tranches horaires de 15 h à 16 h 30 le mardi et le vendredi, ne sont pas à la hauteur des promesses (encadrement, statuts et formation des animateurs et rotation déjà constatée de ceux-ci, qualité des activités ne correspondant pas à l'affichage, absence de matériel...) ; les problèmes soulevés il y a déjà plusieurs mois au sujet de l'utilisation des locaux et du matériel scolaires, du ménage... ne sont pas résolus ; la situation du personnel municipal des écoles - à commencer par les ASEM dont le statut a été brutalement modifié - est intenable. Contrairement à vos déclarations, tant au juge administratif le 22 août dernier que dans une intense campagne de propagande médiatique, vous n'étiez pas prêts pour l'application du décret du 24 janvier 2013 dès cette rentrée scolaire, vous n'aviez pas anticipé ni résolu les difficultés générées par le dispositif dérogatoire que vous avez imposé aux écoles parisiennes.

En refusant d'entendre les professionnels de l'éducation et aussi nombre de parents d'élèves, d'élus, de spécialistes des rythmes de l'enfant, vous avez provoqué la désorganisation du système, préjudiciable aux élèves et aux personnels de toute catégorie. Vous avez créé une situation de péril que SUD Education Paris envisage sérieusement de dénoncer par une plainte auprès du Procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui. Nous avons invité les enseignants des écoles à établir le relevé des dysfonctionnements constatés et des questions sans réponse à cette rentrée, nous les appelons à se mobiliser, à se réunir en assemblées générales et à agir pour vous faire entendre enfin raison, car nous ne pouvons nous rendre complices d'une atteinte aussi grave à l'école, à ses élèves et à ses personnels.

Le désastre est tel que des aménagements de détail, des "resserrages de boulons" n'y pourraient rien : **nous vous demandons fermement de suspendre immédiatement le dispositif en vigueur depuis le 3 septembre.** Le Tribunal administratif de Paris aura à se prononcer dans quelques mois sur la requête en annulation du règlement départemental des écoles parisiennes que vous avez arrêté pour cette année, il aurait pu le suspendre en attendant s'il n'avait été abusé par les déclarations réfutant l'impréparation, la précipitation et les dangers que nous avons dénoncés. Il est temps de reconnaître vos erreurs et de ne pas les faire perdurer.

SUD Education Paris, avec les personnels des écoles et toutes les personnes attachées à la qualité de l'école publique, attend, en ce sens, une réponse satisfaisante.

Nous sommes disposés à vous rencontrer immédiatement et estimons indispensable la réunion dans l'urgence des instances réglementaires compétentes (CTA, CDEN, CHS-CT) que vous n'avez pas encore jugé bon d'informer ni consulter malgré la gravité de la situation.

Soyez assurés, Monsieur le Recteur, Monsieur le Maire, de notre attachement sincère et déterminé au service public d'éducation.

Paris, le 16 septembre 2013

Pour SUD Education Paris,

Jean-François Fontana